

# GROUPE MONDE RURAL BOURGOGNE

Quétigny, 5 décembre 2007

Etaient présents : Isabelle ALLEMAND (GMR), Dominique CHAMBRETTE (Chambre régionale d'agriculture), Jacques CONTET (Familles Rurales), Aurore HEDE (ANDAFAR), Henri JAVOT (SAFER Bourgogne), Jérémy LE MAUX (DRAF), Edith LEGOURD (FRMFR), Yves MARGE (FRMFR), Angélique PAILLET (Familles Rurales), Nadège PALANDRI (DRAF), Jean RENARD (Maire de Chaugey), Jean-Marie SANCHEZ (Foyers ruraux de Bourgogne), Pierre TETARD (Association des maires de Saône et Loire)

Excusé(e)s : Christophe CARRY (Jeunes agriculteurs 71), Vincent DELATTE (Crédit agricole Champagne-Bourgogne), Francis DUPAS (Foyers ruraux de Côte d'Or), Marc FROT (FDSEA 21), Noël GILIBERT (URAF de Bourgogne), Marc LECOIN (Foyers ruraux de l'Yonne), Nadine MOLES (ADASEA), Gilbert MARPEAUX (CESR Bourgogne), Jean-Pierre ROSSIGNOL (CCI de la Nièvre), JP ROULLET (Chambre des métiers),

Ordre du jour :

- le FEADER en Bourgogne
- le Réseau rural en Bourgogne
- Bilan de la consultation concernant la mise en place du Groupe Monde Rural Bourgogne
- Perspectives de travail pour 2008

## Développement rural – Programmation 2007-2013 FEADER

Intervention de Nadège PALANDRI, chef de la mission développement rural FEADER  
à la DRAF Bourgogne

La proposition de la Commission en date du 14 juillet 2004 établit un nouveau cadre réglementaire du financement de la Politique Agricole Commune (en remplacement du règlement actuel 1258/1999 modifié), en distinguant :

- le soutien communautaire au premier pilier de la PAC, financé par le Fonds Européen Agricole de Garantie (FEAGA)
- le soutien communautaire au développement rural financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour la nouvelle période de programmation 2007-2013.

Pour 2007-2013, le développement rural reçoit deux grands types de soutien :

- dans la cadre du 2<sup>e</sup> pilier de la PAC à travers le Règlement de développement rural (RDR)
- dans le cadre de la politique de cohésion économique et sociale à travers les fonds structurels FEDER et FSE.

La PAC est la première grande politique de l'Union européenne car elle représente 45% de son budget (34% pour le 1<sup>er</sup> pilier et 11% pour le 2<sup>nd</sup> pilier). Le second pilier prend de plus en plus d'importance en raison de la modulation des aides qui entraîne un passage progressif des fonds du 1<sup>er</sup> pilier vers le 2<sup>nd</sup>.

Le nouveau Règlement de développement rural (RDR 2 car deuxième génération) est structuré en 4 axes :

- **axe 1 : l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture** (ces éléments figurent dans le PSN français et non dans le RDR) 10% au minimum de l'enveloppe de chaque programme devront être consacrés à cet axe.
- **axe 2 : la préservation et la gestion de l'espace** 25% minimum de l'enveloppe de chaque programme.
- **axe 3 : la diversification de l'économie et l'amélioration de la qualité de vie en zone rurale** 10% de l'enveloppe minimum dans chaque programme.

- et un axe transversal, l'axe Leader auquel devra être consacré 5% minimum de l'enveloppe de chaque programme)

On retrouve également des fonds pour l'assistance technique : réseau rural, plan de communication, gestion.

L'ensemble de ces dispositifs et les crédits qui leur sont affectés, constituent le programme de développement rural pour un territoire donné.

La France élabore pour la période 2007-2013 six programmes de développement rural :

un pour l'hexagone (métropole hors Corse) appelé programme de développement rural hexagonal (PDRH) validé officiellement par la Commission le 19 juillet 2007, un pour la Corse et un pour chaque département d'outre-mer.

Ces projets doivent contribuer à la mise en valeur économique, sociale et environnementale des territoires ruraux.

Si l'on regarde plus en détail, le PDRH, il est doté de 5.3 milliards communautaires sur la période. Il se compose d'un socle commun (mesures nécessitant une application équitable dans l'ensemble des 21 régions) et de volets régionaux spécifiques confiés aux préfets de région.

Au socle national sont programmées des mesures comme la compensation des handicaps naturels, le soutien à l'installation en agriculture, la poursuite des aides de reconstitution des forêts, etc.

Le Document régional de développement rural (DRDR) constitue l'adaptation régionale du PDRH :

- un DRDR est rédigé par région
- il décline les mesures et leur enveloppe, fixe des priorités en termes de bénéficiaires, de critères d'éligibilité, de zonages, etc.

Le PDRH repose sur 4 mesures principales : l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), (35%), les mesures agro-environnementales (MAE) (16%), l'installation (12%) et la modernisation des exploitations (12%).

Concernant le DRDR, il est décliné en 8 points :

- point 1 et 2 : état des lieux et stratégie
- point 3 : description des dispositifs
- Point 4 : Maquette financière
- Point 5 : Articulation entre fonds
- Point 6 : Comités et circuits de gestion
- Point 7 : Réseau rural régional
- Point 8 : Plan de communication

Le DRDR est téléchargeable sur le site internet de la Préfecture de Bourgogne. Il va être décliné en fiche de communication.

La maquette financière pour la Bourgogne est la suivante :

Le Volet régional :

	Axe 1	Axe 2	Axe 3	AT	Total
Montant enveloppe	33,81	33,81	32,81	1	101,43
Dont Leader	1	2,5	9,5	-	13

Le Volet national pour la Bourgogne :

	DJA	ICHN	PHAE et rotationnelle	forêt	stocks	Total
Montant enveloppe	18,8	84	9,6	6,9	71,5	190,8

Le FEADER (Volet régional + socle nationale) représente la moitié des crédits européens affectés pour la région.

Le FEDER : 185.6 M€ (32%)  
Le FSE : 105.1 M€ (18%)  
Le FEADER : 292.2 M€ (50%)  
Pour un total de 582 M€

Le volet régional de l'axe 1 regroupe 12 dispositifs d'aides concernant :

- Formation et diffusion de connaissances 111 A et 111 B
- Investissements dans les exploitations, qui concernent la majorité des crédits de l'axe 1
  - Plan Bâtiment (PMBE) 121 A
  - Plan Végétal (PVE) 121 B
  - Plan chais 121 C5
  - Transformation à la ferme 121 C4
- Investissements dans les Industries Agro-alimentaires (IAA) (123 A) et forêts (123 B)
- Mise au point de nouveaux produits 124
- Infrastructures agricoles 125 B
- Qualité (aide individuelle et promotion) 132 et 133

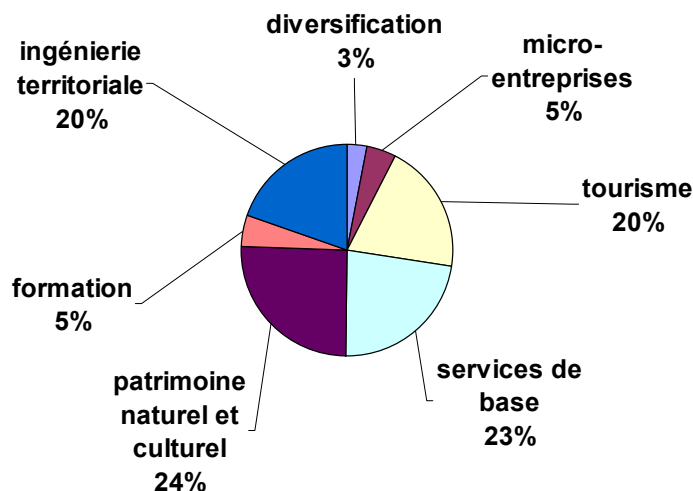
Le volet régional de l'axe 2 regroupe 9 dispositifs d'aides concernant :

- Mesures agro environnementales territorialisées (MATER)
  - Directive Cadre sur l'Eau DCE 214 I1
  - Natura 2000 214 I2
  - Autres enjeux (paysage, biodiversité, érosion..) 214 I3
- Conversion et maintien en agriculture biologique 214 D et E
- Protection des races menacées
- Apiculture
- Investissements non productifs (agricole et forêt) 216
- Natura en forêt 227 B

Le volet régional de l'axe 3 regroupe 13 dispositifs d'aides concernant :

- Diversification vers activités non agricoles
- Création de micro entreprises
- Hébergement touristique
- Amélioration de l'offre touristique
- Services essentiels
- Patrimoine culturel
- Animation et gestion de Natura 2000
- Animation Natura et MAE
- Formation
- Ingénierie territoriale
- Charte forestière

Sa maquette financière est reprise dans le schéma ci-dessous :




 **311 – Aider les ménages agricoles à se diversifier**

- **Bénéficiaires :**
  - *Personnes physiques ou morales ayant une activité agricole et leur conjoint*
  - *Conjoint ne participant pas aux travaux : non éligible*
- **Actions éligibles :**
  - *Accueil à la ferme, hébergement, agritourisme*
  - *Activités équestres : pension chevaux, dressage, centre équestre, ...*
  - *Services : déneigement, entretien de résidence, de l'espace, ...*
  - *Activités de commercialisation (point de vente, communication, ...)*
  - *Transformation n'est pas éligible (121 C4)*

 **312 – Aide à la création et au développement de microentreprises**


- **Bénéficiaires :**
  - *Microentreprises*
  - *< 10 personnes et CA < 2 M€*
- **Actions éligibles :**
  - *Installation de commerçants, artisans*
  - *Équipements pour développement d'entreprises*
  - *Modernisation d'outils*
  - *Études, conseils*
- **Zonage :**
  - *Unités urbaines < 5000 hab (autres : FEDER)*

 **313-1 Aide à l'hébergement touristique**


- **Bénéficiaires :** *CT, particuliers, associations, ...*
- **Actions éligibles :**
  - *Création, modernisation d'extension*
    - *Hôtels, hôtels restaurants : <= 25 chambres*
    - *Camping <= 20 HLL (habitat léger de loisir)*
    - *Auberge jeunesse, gîte d'étape, de groupes*
  - *Création de gîtes, meublés touristiques, chambres d'hôtes*
- **Engagements :**
  - *Adhérer à une charge qualité*
  - *Accessibilité aux personnes à mobilité réduite*
- **Critères de priorité :**
  - *Impact du projet sur l'environnement*
  - *Localisation le long des grands itinéraires (TBV, vins, voies navigables)*

 **313-2 – Amélioration de l'offre touristique**


- **Bénéficiaires :** *CT, associations, entreprises, ...*
- **Actions éligibles :**
  - *Équipements de loisirs ou de pleine nature*
  - *Équipements de circuits de randonnée*
  - *Instruments de découverte des sites naturels etc.*
- **Critères de priorité :**
  - *Idem 313-1 et engagements*
- **Non éligibles (critère partage FEDER) :**
  - *PER grand lac Morvan, programme d'action PNRM*
  - *Projets de l'appel à projet CRB*
  - *Signalétiques voies navigables*

 **321 – Aides aux services essentiels**


- **Bénéficiaires :**
  - *Public + privé hors champ concurrentiel*
  - *Particuliers et entreprises non éligibles*
- **Actions de services essentiels dans les domaines :**
  - *Santé, enfance, vieillesse, adolescence (équipements)*
  - *Points multiservices*
  - *Services transports, de proximité*
  - *Services sportifs, de loisirs*
  - *Services culturels (CLEA)*
- **Coût :** *< 300 000 € HT (sinon FEDER)*
- **Équipements culturels non éligibles**

 **323-E – Aide au patrimoine culturel**

- **4 types d'opérations :**
  - *Actions dans le cadre de Pays d'Art et d'Histoire :*
    - *assiette plafonnée (AP) à 350 000 €*
  - *Conservation et valorisation du patrimoine protégé :*
    - *Coût inférieur ou = 400 000 €*
  - *Valorisation de chantiers archéologiques :*
    - *AP = 80 000 €*
  - *Conservation, valorisation du PRNP (petit patrimoine non protégé) :*
    - *AP = 50 000 €*

 **331 – Formation**

- **Actions de formation sur les thèmes de l'action 3** (tourisme, culture, services) :
  - *Pour créer et gérer des structures de loisirs, hébergement, sur la diversification*
  - *Formation d'animateurs Pays, en langue, usage des TIC, accueil, en lien avec actions axe 3...*

 **341A Elaboration et mise en place des chartes forestières de territoire ou PDM**

**Public cible :** EPCI, EP (ex: CRPF), Pays, PNR, associations


**Exemples d'opérations éligibles :** élaboration (Etat) et mise en œuvre d'une CFT

**Critères d'éligibilité :** doit s'intégrer dans une stratégie locale de développement, et notamment partenariat avec les collectivités locales

**Dépenses éligibles :** dépenses immatérielles (études, animation, conseil,...)


**Taux d'aide :** 100% maxi pour l'émergence,

**Territoire visé :** Périmètres des CFT ou PDM



### 341 B1 – Animation des territoires

- *Financement de l'ingénierie généraliste et thématique des Pays et Parcs régionaux*
- *Salaires et prestations externes (frais généraux et frais déplacement sont exclus)*
- *Enveloppe de 140 000 € par territoire pour 7 ans*



### 341 B2 – Autres actions

- *Etudes sur les territoires*
- *Actions d'information*
- *Animation*
- *Élaboration d'une candidature Leader (15 000 € maxi)*

Le rôle déterminant des co-financeurs a été rappelé. 1€ de FEADER correspond obligatoirement à 1€ de contre-parties publics

Il faut un cofinancement sur la même assiette, sur le même objet, avec les mêmes dépenses éligibles. Les cofinanceurs peuvent toujours intervenir en complément sur les dépenses non éligibles au FEADER, mais cela ne sera pas pris en compte dans le plan de financement FEADER. Par ailleurs pour chaque dossier, l'avis explicite des cofinanceurs appelant du FEADER sera demandé.


Au niveau des circuits de gestion, les services concernés sont les suivants :

- Service instructeur du FEADER
  - DDAF ou DRAF (111, 124, 331, forêt)
  - Délégation au Conseil régional pour certaines mesures (PMC, IAA, transformation à la ferme, qualité)
- Services techniques associés : cofinanceurs et experts techniques
- Organisme payeur : CNASEA

Concernant l'axe 4 Leader, ce n'est plus un axe transversal mais il est intégré dans la programmation du FEADER. Cet axe est doté de 13 M€ dont 0.5 M€ pour la coopération. 9 GAL seront sélectionnés en 2 appels à projet.


Le premier appel à projet a été lancé en septembre 2007 et les candidatures doivent être déposées avant le 14 janvier 2008. Les candidatures seront par la suite examinées par un groupe d'expert pour une sélection des GAL d'ici mai 2008. Le second appel à projet devrait être lancé à l'été 2008 pour une programmation en 2009.

Concernant le FEDER :




### PO FEDER : Maquette financière

Axe	Mesure	Maquette	
		FEDER (M€)	Part Enveloppe FEDER
Axe 1 – Innovation et économie de la connaissance	1-1 Accompagner les pôles et les filières clés	30	16,1 %
	1-2 Favoriser la création et l'implantation d'entreprises	14	7,5 %
	1-3 Innovation et transfert de technologie	6,5	3,5 %
	1-4 Accompagner l'innovation dans les PME avec OSEO	7	3,8 %
	1-5 Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes	1	0,5 %
	1-6 Accompagner les mutations économiques	23	12,4 %
<b>Total Axe 1 « Innovation et économie de la connaissance »</b>		<b>81,5</b>	<b>43,9 %</b>



### PO FEDER : Maquette financière

Axe 2 – Valorisation du patrimoine environnemental	2-1 Développer la gouvernance environnementale et l'évaluation des politiques publiques	1	0.50%
	2-2 Réduire la dépendance énergétique et lutter contre le changement climatique	27	14.50%
	2-3 Accompagner les projets expérimentaux liés aux énergies renouvelables	2	1.00%
	2-4 Conserver et améliorer le capital écologique de la Bourgogne	10	5.40%
	2-5 Promouvoir les technologies propres au sein des entreprises	3	1.60%
<b>Total Axe 2 « valorisation du patrimoine environnemental »</b>		<b>43</b>	<b>23.20%</b>



**PO FEDER :  
Maquette financière**

Axe	Mesure	Maquette	Part
		FEDER (M€)	Enveloppe FEDER
<b>Axe 3 – Développement des territoires</b>	3-1 TIC - Infrastructures, usages et filière	16	8,60%
	3-2 Renforcement de l'intermodalité et de la multimodalité dans les transports	17	9,20%
	3-3 Développer l'attractivité de la Bourgogne par la constitution ou le renforcement d'un ensemble de points d'appui culturels, touristiques et sportifs	17,6	9,50%
	3-4 Développement rural en articulation avec le FEADER	4	2,20%
<b>Total Axe 3 « Développement des territoires »</b>		<b>54,6</b>	<b>29,40%</b>
<b>Axe 4 – Assistance technique</b>	4-1 Soutien au système de gestion, de suivi et de contrôles ainsi qu'à l'évaluation du Programme opérationnel et des projets cofinancés	6,5	3,5 %
	4-2 Soutien à l'animation, la communication et aux actions de publicité du Programme opérationnel et des projets cofinancés		
<b>Total</b>		<b>185,6</b>	<b>100,00%</b>

### Echanges :

Un avis sera demandé au pays concerné par le projet déposé, afin que le projet ne soit pas en contradiction avec les objectifs du Pays. Le Pays est donc un interlocuteur potentiel pour aider au montage de projets.

Sur les territoires où il n'y a pas de Pays, il est conseillé de se rapprocher des DDAF.

Une présentation très détaillée de l'axe 3 auprès des élus suite aux prochaines élections municipales serait intéressante afin de sensibiliser les élus aux possibilités de financement qui leur sont offertes. L'axe 3 et Leader sont en effet primordiaux pour les élus. Cette information devra être faite au plus tard en septembre 2008, afin que les élus puissent préparer les budgets de 2009.

Cette communication est vraiment nécessaire dans les territoires où il n'y a pas de pays.

Une brochure sera adressée aux EPCI

Remarque concernant le Pays : le pays est là pour aider au montage du projet et émettre un avis. Si celui-ci est défavorable au projet, la DRAF pourra passer outre cet avis.

Les projets intercommunaux (EPCI) seront-ils privilégiés ?

Oui, c'est en effet un point qui apparaît dans le DRDR. Quand il n'y a pas de pays, la priorité sera donnée aux projets soutenus par un EPCI ou un groupe d'EPCI.

Les porteurs de projets peuvent s'adresser directement à la DDAF.

A noter que la notification de dépôt de candidatures (même si le dossier n'est pas totalement finalisé) vaut comme date de référence pour l'éligibilité des dépenses.

Les Pays qui en font la demande pourront avoir une enveloppe annuelle calculée en fonction des thématiques. Jusqu'à 140 000 € / Pays ou PNR sur 7 ans. Cette enveloppe est destinée à de l'animation et pas à la gestion du FEADER.

Concernant l'axe 3, il est possible de déposer dès maintenant les dossiers. Des comités de programmations auront lieu tous les 2-3 mois.

Les dossiers sont à déposer à la DDAF.

Concernant le FEDER, les dossiers sont à déposer à la Préfecture.

Le plan de financement est un élément déterminant de l'éligibilité ou non d'un projet. 1 € de financement FEADER doit impérativement correspondre à 1 € de cofinancement public. L'appel du FEADER ne se fera que si le co-financeur public a donné le même montant sur l'opération correspondante.

**Restitution de l'étude préalable à la mise en œuvre du Réseau Rural**  
Intervention de Jérémie LE MAUX en charge de la mise en œuvre du Réseau rural  
à la DRAF Bourgogne

Dans le cadre de la mise en œuvre du FEADER prévu au Règlement de Développement rural, une étude de six mois a été réalisée pour :

- identifier les acteurs du développement rural ;
- définir les besoins et les attentes des acteurs afin d'assurer une dynamique de réseau
- élaborer des pistes sur les modalités de mise en œuvre du réseau.

Cette étude a été cofinancée par le Conseil régional et la DRAF de Bourgogne.

Un comité de pilotage regroupant la DRAF, le Conseil régional, le CESAER, le SGAR et le CNASEA était en charge du suivi de l'étude.

L'étude a été menée en deux phases :

- un état des lieux des structures impliquées dans le développement rural (274 structures recensées) ;
- une enquête auprès des acteurs.

Les principales attentes exprimées par les acteurs se sont portées sur :

- le rôle du réseau rural ;
- l'animation qui est un pilier du réseau rural ;
- l'échelle du réseau.

Des pistes sont en cours de réflexion pour la mise en œuvre du Réseau rural Bourguignons :

Trois scénarios sont envisagés :

- **Scénario 1** : Un réseau formel institutionnalisé, à priorité régionale : dans ce cas seules les structures régionales se réuniraient au sein du réseau
- **Scénario 2** : Un réseau adapté aux besoins de l'ensemble des acteurs : réunion à la fois des acteurs régionaux et locaux
- **Scénario 3** : Un réseau informel, à gestion plus souple : réunion de façon ponctuelle au cours de la période de programmation.

Le choix de l'animateur du réseau qui aura pour rôle de :

- Organiser les réunions et les animer;
- Diffuser l'information auprès des membres;
- Être le réceptacle des demandes de chacun des acteurs, en terme de formations, de thématiques à traiter,...;
- Être force de proposition quant à l'objet des réunions, les thématiques à traiter, les rencontres à organiser;
- Favoriser le décloisonnement des acteurs du développement rural ;

est également en cours de réflexion. Celui-ci pour être :

- Une structure extérieure au RRR : cabinet d'études ou structure hors région Bourgogne;
- Un des membres du RRR;
- Un centre de ressources créé dans cet objectif. Il serait le point central de la dynamique du réseau.

Dans tous les cas, il sera nécessaire de favoriser la participation des acteurs en les associant à l'animation.

Une articulation doit être mise en place entre le réseau national et les réseaux régionaux. Cette articulation se traduit à différents niveaux :

- Participation des acteurs via leur structure nationale à l'assemblée du réseau national
- Le référent régional
  - Représentation du réseau régional à l'assemblée du réseau national
  - 4 sièges à la commission permanente sur les 26
  - Désigné par le réseau régional

- Le correspondant régional
  - o Rôle technique dans le réseau
  - o Désigné par les copilotes du réseau régional

L'étude a permis de tirer différents enseignements pour la constitution du réseau :

- Il ne rentre pas dans la logique des financements des mesures du FEADER;
- Prendre en compte l'ensemble des acteurs;
- Assurer un équilibre des rôles entre les acteurs ;
- Délimiter le champ d'intervention du réseau;
- Le réseau doit permettre de développer de nouvelles relations entre les acteurs, et ainsi favoriser de nouveaux partenariats;
- Animation indispensable à la dynamique interne du réseau;
- Ne pas être une contrainte de plus pour les acteurs : éviter les usines à gaz chronophage;
- Être opérationnel;
- Être mobile;
- Favoriser l'entrée territoriale;
- Être ouvert aux évolutions (missions, objectifs, gouvernance,...).

La synthèse des résultats de l'étude seront prochainement mis en ligne sur l'extranet des territoires sur le site de la préfecture de région.

Différents points sont en cours de réflexion afin :

- Mieux préciser l'articulation entre le niveau national et le niveau régional ;
- Poursuivre la concertation pour réfléchir à un plan d'action du réseau : type de réunions, d'actions, thèmes à traiter,... ;
- Mettre en place une étude préalable sur l'intérêt et les conditions de création d'un centre de ressources ;
- Réfléchir à un séminaire de lancement pour 2008.

*Echanges :*

Jusqu'à maintenant les réflexions menées pour la constitution du réseau rural ont été très techniques. Des questions restent en suspens notamment sur les modalités d'ouverture du réseau, etc. L'objectif est d'avoir une année 2008 beaucoup plus opérationnelle.

Le réseau rural pourra se baser sur les réseaux existants et financer des actions mises en œuvre dans le cadre de ces réseaux. Le Groupe Monde Rural Bourgogne pourrait éventuellement bénéficier de crédits dans ce cadre.

### **Bilan de la consultation concernant la mise en place du Groupe Monde Rural Bourgogne**

*Rappel : présentation du Groupe Monde Rural :*

L'idée de créer le Groupe Monde Rural est née à l'occasion des premières Assises européennes de la ruralité organisées à Bruxelles les 6 et 7 novembre 1990. A cette occasion, un état des lieux de la ruralité a été réalisé dans chaque pays membre. Les représentants des organisations françaises ont alors été convaincus de la nécessité de rassembler les partenaires du monde rural français afin d'assurer une meilleure représentation auprès des instances communautaires et nationales.

Les Assises nationales du monde rural qui suivirent, le 22 novembre 1990 à Issy-les-Moulineaux, se conclurent donc sur l'engagement par plusieurs organisations de former le Groupe Monde Rural.

Le 17 septembre 1991, à la suite du Dimanche des Terres de France, le coup d'envoi fut donné au Groupe Monde Rural dont les treize membres fondateurs signèrent la Charte pour le monde rural.

A l'origine dénuée de statut juridique, son existence repose sur la signature de cette charte. Du monde associatif aux représentants du secteur socioprofessionnel, en passant par les élus locaux et territoriaux, le Groupe Monde Rural, association 1901, compte aujourd'hui 17 organisations. Ses partenaires s'appuient sur sa représentativité et sa diversité pour s'affirmer en tant que force de

proposition. Les principaux objectifs des organisations participantes sont de promouvoir une vision horizontale des enjeux liés à la ruralité.

Ce travail partenarial implique donc des actions d'information, de mobilisation et de sensibilisation auprès des pouvoirs publics.

Lors des dernières élections, le Groupe Monde Rural a ainsi interpellé les candidats par la diffusion d'un manifeste « la ruralité, source d'avenir ! » qui regroupait 5 grandes demandes : l'égalité des chances entre tous les territoires ; une économie rurale encouragée ; une culture de projets, un soutien à l'animation et à l'ingénierie ; la proximité de services de qualité pour tous les habitants ; la gestion et l'aménagement réfléchis de l'espace rural.

Depuis 3 ans, le Groupe Monde Rural organise des petits-déjeuners débat sur des thèmes comme l'école rurale, les services publics, les territoires de projet ou encore la santé en milieu rural.

#### *Bilan de la consultation :*

La consultation adressée aux structures régionales et départementales des réseaux membres du GMR national avait pour objectif d'appréhender les attentes vis-à-vis d'un tel groupe.

Cette consultation portait donc sur différents aspects : les enjeux du milieu rural en Bourgogne, les objectifs du groupe, les thématiques de travail et les modalités de travail du groupe.

Concernant les grands enjeux pour le milieu rural en Bourgogne différents points ressortent comme le maintien d'un tissu rural, vivant et capable d'innovation et de développement, donner la possibilité aux bourguignons de pouvoir vivre, travailler et trouver tous les services sur le territoire rural, accueillir de nouvelles populations et des entreprises, etc.

Deux objectifs sont mis en avant pour le groupe :

- Fédérer et coordonner toutes les énergies des acteurs du monde rural pour être reconnu et avoir une écoute auprès des élus et des décideurs régionaux publics et privés
- Etre une véritable force de propositions vers les décideurs locaux, nationaux et européens. L'enjeu est de peser sur les futures actions publiques dans les territoires ruraux.

Concernant les thématiques de travail certaines ressortent comme les politiques européennes et nationales d'aménagement du territoire, les services à la population, le transport et l'emploi.

Par rapport aux modalités de travail du groupe, les deux modes d'actions du groupe sont mis en avant à même proportion :

- Des réunions de réflexion dans le but de produire des documents de proposition ou de positionnement par rapport à l'actualité
- Des réunions autour de thèmes précis, réunions mêlant cas concrets, informations sur les dispositifs publics

#### *Echanges :*

Au cours des échanges sur le groupe, différents points ont pu être évoqués notamment la participation des structures. Aujourd'hui le groupe réunit une dizaine de structures. L'objectif sera à terme d'élargir le groupe. Par expérience il est nécessaire de proposer des actions concrètes, c'est à partir de ce moment là que le groupe s'étoffera. Il est important de réfléchir dans un premier temps en comité restreint afin d'avoir un groupe opérationnel beaucoup plus rapidement.

Ont été également évoquées les actions que pouvait mettre en place le groupe. Le travail des groupes en région se traduit dans la plupart des autres régions par deux types d'actions. Des réunions d'information sur des sujets d'actualités ou des thématiques en lien avec les questions du développement des territoires peuvent être organisées. La plupart des groupes tendent davantage à constituer des groupes de réflexions visant la production de documents de propositions. Ces documents étant rédigés collégialement, donnent plus de poids aux propositions effectuées car celles-ci résultent d'un consensus entre structures et non pas d'une réflexion d'une seule structure.

Les préoccupations concernant le milieu rural sont relativement semblables d'une structure à l'autre ce qui rend ce travail riche en enseignement à la fois pour les membres du groupe (partage d'expériences) mais aussi pour les destinataires des documents de propositions.

Dans les régions ayant réalisé ce type de documents, ceux-ci ont reçu un accueil très positif de la part des destinataires (élus locaux, députés, sénateurs, Conseil régional, conseils généraux, ministère de l'agriculture, DIACT, députés européens, etc.). Par exemple, le Commissariat à l'aménagement de Massif en Massif Central reconnaît le Groupe Monde Rural Massif central comme un réseau compétent en matière de développement rural et n'exclut pas de la consulter éventuellement dans l'avenir, sur des politiques à mettre en place sur le massif.

En matière de structures invitées au Groupe, il est souligné la volonté d'associer aux travaux futurs du Groupe Monde Rural bourgogne, des représentants des Pays. Ils ont une bonne connaissance des territoires et sont au cœur des réflexions du développement rural.

### **Perspectives de travail pour 2008**

Il est décidé de mettre en place une journée d'informations sur la notion des services en milieu rural. Celle-ci pourra se tenir en avril/mai 2008.

Cette journée sera le socle d'une réflexion du groupe pour réaliser par la suite un document regroupant les propositions des membres du groupe pour améliorer ces services en milieu rural.